



Compte rendu de réunion du Comité Directeur

Date : 08/04/09

Participants :

Rédacteur : G. LONGY

- Voir cahier d'émergence

Lieu : cnbpp

Objet : départ directeur

Départ du directeur :

L'ordre du jour a légèrement évolué. Il s'agissait lorsque l'invitation a été lancée, de demander au comité directeur de statuer sur la poursuite de notre collaboration avec Loïc et sur le renouvellement de son contrat.

Entre temps Loïc nous a fait savoir qu'il ne souhaitait pas renouveler son contrat. Il est donc mis fin à sa mission au terme de son contrat (CDD) le 30/04/2009. Compte tenu des congés à prendre, Loïc n'est déjà plus physiquement présent. Bénévoles et salariés assurent l'intérim pendant la vacance de direction.

Le président explique que Loïc voulait travailler seul comme il en a l'habitude. Le président et le bureau étaient coupés des dossiers et des informations. Il n'était pas à l'aise dans l'association. Le bureau va reprendre les dossiers de l'an dernier et rechercher au nom du comité directeur des candidatures au poste de directeur. Comme l'an passé, les candidats retenus rencontreront les membres du bureau en fonction des disponibilités de chacun avant décision.

Il est primordial que le Cercle Nautique retrouve un directeur dans les délais les plus courts.

Nous tiendrons informé le comité directeur de l'avancement des recherches et des propositions du bureau.

Dossier régates

Nous profitons de cette réunion pour évoquer un autre dossier urgent : l'organisation des régates. Il faut que tout le monde prenne conscience que le Cercle n'a pas les moyens de payer des salariés pour cette mission importante de notre club. On ne peut envisager l'appui des salariés que dans des cas particuliers. Les régates doivent être principalement prises en charge par les bénévoles.

Cata cap : préparation à peu près bouclée

Select 6.50 : va demander un gros effort et des moyens humains

Trophée La Baule Nautic : date changée et LBN a communiqué sur une organisation avec APCC. Pas de position officielle. Pas de déclaration à la FFV.

Maurice estime que le coût des licences temporaire (FFV + peines et soins) nuit aux inscriptions des bateaux. C'est un problème de fond. Le nombre de licences décroît et le système de la licence temporaire est dévoyée de son objectif.

Le nombre de régatiers habitables est en diminution année après année. On peut penser à de multiples raisons.

Pas le sentiment d'appartenir à un club d'habitables

Trop de régates partout

Les skippers sont trop sollicités et sont devenus des « clients »

Les skippers ne peuvent pas se libérer tous les 15 jours

Manque de communication

Trouver des sponsors pour redonner un intérêt et pouvoir organiser des conférences ou autres formation

.....etc

Il faut initier une réflexion pour avoir des idées sur comment freiner la chute des inscriptions lors d'un prochain comité directeur.

Dans l'urgence le comité directeur donne son accord pour ramener le prix de la licence journée à 15€ (9.3 +5.7)

Infos diverses

Embauches : 3 BE (2 CDD et un CDI)

1 CDD pour communication régates (blog) et aide sur préparation régates

6.50 et 3 phares

1 étudiante accueil pour la saison le dimanche

1 stagiaire BPJEPS

Parking :

Suite à une réunion des utilisateurs du parking sur les prix d'adhésion au parking, des tarifs ont été proposés associés à une feuille de présence et des inscriptions à des actions de volontariat (voir document d'inscription et compte rendu de la réunion parking) Pour la bonne forme il est demandé aux membres du comité directeur d'approuver les tarifs.

L'assemblée approuve.

Clôture de la réunion à 19h31

Annexe : copie pour info du CR sur la réunion « parking »

Date du cr : 19/01/09

Compte rendu de réunion « Parking »

Date réunion : 17/01/09

Lieu : cnbpp

Objet : parking

Participants :

- N. Loday
- A. Cordier
- L. Loday
- L. Durand Rocher
- D. Le Quéré
- 22 membres cata

- Y. Pottier

Rédacteur : G. Longy avec notes de D. Le Quéré

Cette réunion a été souhaitée par les membres de l'équipe cata senior pour examiner les conditions tarifaires du parking ainsi que les critères rattachés aux bonus de représentativité.

1 Préambule sur la notion de paiement du parking :

Le président ouvre la réunion en rappelant les deux idées qui avaient prévaluées à l'instauration d'une participation des membres ayant l'usage du parking :

Gérer la surcharge du parking et éviter les bateaux ventouses

Inciter les membres à participer aux activités qui font parties de la vie du club. Favoriser les membres régatiers.

Le parking a déjà fait l'objet de débats et de décisions du comité directeur sur la base des informations qui avaient été recueillies parmi les membres. Les propositions émanaient de membres qui ont écouté et essayé d'organiser dans le souci de respecter les deux idées de base, dans la transparence. Cette réunion doit permettre d'ajuster la demande et de faire de nouvelles propositions au Comité Directeur.

2 Débat

Les idées lancées:

Est-ce une bonne politique de faire payer une participation pour pouvoir bénéficier du parking. Si pas de cotisation, on perd sur les objectifs évoqués en préambule.

Comment taxer les bateaux ventouse sans pénaliser les bateaux qui naviguent

Clairement ce qui coince, c'est le montant total annuel.

Il faut que les « gros donneurs de temps » pour le club soient exonérés

Payer une quote-part est acceptable, mais ce ne doit pas être une location.

Daniel (avec l'aide de Yves Pottier) a fait un gros travail pour tenter de clarifier le problème parking, en communiquant avec les usagers. Il est nécessaire d'organiser pour éviter les dérives. Ils ont proposé un système à points avec objectif :

Transparence (règles claires pour tout le monde)

Egalité (tout le monde s'acquitte d'une participation de base). Pas de passe droit

Le « permis à points » est un peu compliqué, il faut simplifier.

3 Conclusions à proposer au Comité directeur :

-3.1 La majorité des membres de l'équipe cata est favorable à la reconduction d'une participation mais, en contrepartie, il est demandé que :

-les parkings soient organisés (plan affichés avec identification des places, un code identifiant l'espace attribué sera mentionné sur la fiche « adhésion au parking »)

- des tracés au sol à compléter, pour aider la discipline

-le bateau concerné par l'adhésion au parking soit identifiable par un macaron annuel collé sur la coque

-le parking soit rangé afin de permettre aux utilisateurs d'accéder facilement à la cale de mise à l'eau et permettre une cohabitation « soft » avec l'école de voile. (Loïc fera à ce sujet un rappel aux moniteurs et entraîneurs)

-le tuyau d'arrosage soit en état et que la temporisation du robinet soit plus longue pour éviter d'avoir à maintenir de manière forcée le robinet ouvert.

-Lors des manifestations nautiques, les bateaux du parking mer devant être déplacés, le seront par leur propriétaire (sous condition d'un préavis de 2 sem). Sans réaction de leur part, le déplacement du bateau au parking jardin sera réalisé par le club. Charge au propriétaire de redescendre son bateau à son emplacement initial.

...-les branches hautes du pin qui gênent le passage des mâts des catas parqués au parking jardin soient coupées par les services techniques de la commune

-les pitons d'amarrage bateau du parking mer retirés soient réimplantés

-des pieux d'amarrage bateau pour le parking jardin soient mis en place pour solder le travail commencé en mars 2008

Nota : mis à part le gardiennage, qui conduirait à un montant prohibitif de la participation, il n'y pas de solution totale contre les vols. Les parkings peuvent être fermés. Il faut la discipline de tous.

-3.2 Tarifs :

A l'unanimité le tarif actuel de 550€ est estimé trop élevé.

Le nouveau tarif annuel applicable en 2009, serait de 250€ pour le parking mer et de 200€ pour le parking jardin. Ces tarifs concernent les catamarans et les dériveurs.

La proposition, validée par le CD, d'exonérer de participation au parking pour un bateau, les champions Olympiques adhérents du CNBPP, n'est pas remise en cause

-3.3 Bonus de représentativité pour les régatiers

Une plus grande simplicité doit prévaloir :

Un premier bonus de 35 % sera accordé :

sous conditions que le l'adhérent au parking régatier participe à au moins la moitié des régates de sa catégorie organisées par le Cercle Nautique. Les régates annulées seront décomptées du total servant au calcul des 50%

Un deuxième bonus de 35%, cumulatif sera appliqué :

Si le l'adhérent au parking participe à au moins 2 régates de niveau interligue à l'extérieur du département

ou,

Si le l'adhérent au parking régatier a aidé le Cercle Nautique pour l'organisation de 2 régates, ou s'il a apporté une aide lors de l'organisation d'autres événements du Cercle nautique (atelier de nettoyage ,de rangement...) déclenchés par le club.

Dans tous les cas il sera demandé à l'adhérent au parking régatier de s'inscrire sur un planning annuel d'aide à l'organisation des régates qui lui sera présenté par le club. Sa prestation comptera pour une intervention sur les 2 demandés

3.4 Paiement de la cotisation

-3 chèques seront établis :

1 chèque de 30 % du montant encaissable à la signature du contrat

2 chèques de 35% encaissables selon les modalités définies au point 3.3

Il sera demandé à chaque membre concerné par le parking de fournir une synthèse des éléments donnant lieu à bonus (régates CN+ extérieur +aides).

Divers

Les membres présents sont en attente d'une relance de soirées festives.

pour redynamiser l'esprit club. (à l'exemple de ce qui s'est fait cet été ?)

Pourquoi pas essayer de relancer ce qui avait été fait sans trop de succès il y a quelques années : un peu de théorie avant ou après les régates.

Il est également demandé que le bar puisse être ouvert plus souvent. En dehors des périodes d'été (qui ne sont pas visées ici) on ne peut mettre un barman salarié. C'est une organisation du groupe, pour désigner un responsable « barman » quand il y a besoin, qui gèrera les appro et la caisse. Les modalités sont à définir.